

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/25

Objet : Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc, en lien avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Afin de poursuivre ce partenariat, il a été décidé entre les différentes parties, d'élaborer un nouvel accord-cadre et financier triennal (2021 – 2023). Celui-ci sera complété par l'élaboration de conventions annuelles opérationnelles explicitant les actions de la Mission agriculture du Parc. Ce programme d'actions sera construit entre les différents partenaires qui s'appuieront sur l'AAC pour faire remonter les besoins exprimés par les agriculteurs.

OBJECTIFS

Cette nouvelle convention a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de donner un cadre aux plans annuels d'actions menées en commun, qui seront élaborés et validés chaque année, et qui devront être conforme à ces objectifs
- de définir les moyens affectés en commun à l'animation territoriale des actions menées dans ce cadre,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun,
- de préciser les moyens de mise en œuvre et les modalités financières spécifiques.

Pour atteindre ces objectifs, le Parc travaillera en étroite collaboration avec les 2 Chambres d'agriculture et l'AAC à la mise en œuvre du projet agricole du territoire.

Des moyens communs d'animation et d'expertises seront mobilisés, notamment au travers l'intervention de conseillers spécialisés, pour accompagner les projets individuels et collectifs émergents du territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le nouvel accord-cadre et financier 2021 - 2023 entre le Parc et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc, ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

